

Département de
Seine-et-Marne

Commune de
Villeneuve-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Date de convocation

31/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, Adjoint

M. Patrick RAOULT, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba-Son PHAM, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents excusés :

M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN

Mme Isabelle MESBAH pouvoir à M. Patrick RAOULT

M. RABOT Marc pouvoir à M. Michel BAZERBES

M. Sayah NEBBOU pouvoir à Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA

M. Jimmy PETIT pouvoir à M. Philippe VANACKER

Secrétaire de séance : M. Philippe VANACKER

N° 02/2023

OBJET : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2022

Réuni sous la présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et qui se présente comme suit :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 21 décembre 2022

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme au Compte Administratif 2022 par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Accusé de réception en préfecture
077-217705102-20230406-02-2023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



ADOpte PAR 11 VOIX POUR/3 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

En Mairie, le 11 avril 2023

Le Maire,

Peggy PHARISIEN